



Anne Hidalgo, Paris qui ose

EY/AP

Paris, le 17 MARS 2014

A l'attention de
Daniel LEBEGUE
Président
Transparency International France
14 Passage Dubail
75010 Paris

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint les réponses au questionnaire Transparency International France sur la transparence de la vie publique.

Anne Hidalgo
32 Bd Henri IV
75004 Paris
tel 09 67 30 69 51
info@anne-hidalgo.net
www.anne-hidalgo.net
@anne_hidalgo

Je vous félicite pour cette initiative et espère vous convaincre, par l'exposé de ces quelques propositions, de mon engagement en faveur de la transparence de la vie publique à Paris.

Je vous invite également à retrouver l'ensemble de mes propositions pour Paris sur mon site internet : <http://www.anne-hidalgo.net/mon-programme>.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations les plus sincères.

Anne HIDALGO



Anne Hidalgo, Paris qui ose

1) Vous engagez-vous à publier votre déclaration de patrimoine, même si la loi ne vous y oblige pas ?

Oui. La publication des déclarations de patrimoine et des déclarations d'intérêts permet de mettre en lumière la probité des élus locaux qui ne doivent avoir, sur ces sujets, rien à cacher aux citoyens qu'ils représentent. C'est la raison pour laquelle j'ai publié sur mon site internet ma déclaration de patrimoine, et je m'engage à la transmettre à la Haute Autorité pour la Transparence si les parisiens m'accordent leur confiance en les 23 et 30 mars prochain.

2) Vous engagez-vous à devancer l'application de la loi et à ne choisir qu'un seul mandat dès mars 2014 ?

Oui. Aucun membre de l'exécutif parisien n'exercera en même temps le mandat de député ou de sénateur, et cela vaut également pour les maires d'arrondissement.

3) Vous engagez-vous à instaurer la publication, par tous les élus au conseil municipal, de déclarations d'intérêts précises et à faire respecter l'obligation de déport en cas de conflit d'intérêts ?

Oui. Nous avons déjà mis à l'œuvre la publication, dans le respect de la loi, de déclarations d'intérêts précises par les conseillers de Paris, sur le modèle de celles transmises à la Haute Autorité de la Transparence pour la vie publique.

Si je suis élue maire de Paris, je souhaite aller plus loin et proposerai au vote, dès le premier conseil de Paris, l'institution d'une commission de déontologie compétente sur « tout sujet portant potentiellement conflit d'intérêts et sur tout avantage matériel incompatible avec la situation d'élu, notamment en matière de logement social ». Tous les conseillers de Paris devront déclarer à cette commission de déontologie leurs intérêts depuis cinq ans et à la date de l'élection ainsi que toute activité donnant lieu à rémunération ou gratification, les participations à des conseils d'administration publics ou privés ou encore les participations financières directes au capital de sociétés.

Je m'engage au strict respect des règles de déport, à toutes les étapes de la prise de décision, des élus situés dans une position de conflit d'intérêts, ce que permettra la connaissance de leurs intérêts, qui auront été déclarés.

4) Vous engagez-vous à soumettre vos décisions d'urbanisme au conseil municipal et à respecter la règle du déport en cas de conflit d'intérêts à toutes les étapes de la décision ?

Oui. Les grands projets d'urbanisme sont toujours discutés en Conseil de Paris, via l'adoption de documents d'urbanisme, par la voie des vœux ou celle du vote des délibérations autorisant les pétitionnaires de projets, sis sur les terrains appartenant à la Ville, à déposer leur demande d'urbanisme.



Anne Hidalgo, Paris qui ose

Pour la masse des autorisations (permis de construire, de démolir ou d'aménager), le législateur a institué la compétence du Maire pour adopter ces décisions dont ce dernier ne peut légalement se défaire. En moyenne annuelle à Paris, ce sont plus de 1200 de ces autorisations qui sont délivrées, et entre 8000 et 9000 déclarations préalables.

Enfin je m'engage avec vigueur au respect du dépôt, en cas de conflit d'intérêts, à toutes les étapes de la décision, ce que la publication des déclarations d'intérêts permettra de contrôler.

5) Vous engagez-vous à créer une charte des droits et des devoirs et à proposer une formation à la déontologie ?

Oui. Je souhaite que les conseillers soient formés aux règles pénales et déontologiques qui encadrent leur mission et qu'ils disposent d'un guide de l'élus ou d'une charte des droits et des devoirs pour permettre l'exercice d'un pouvoir local probe et digne de la confiance de ses citoyens.

Plus qu'un déontologue, je proposerai l'institution d'une commission de déontologie, composée d'experts du droit et de magistrats ou anciens magistrats, qui sera chargée de recueillir les déclarations transmises par l'ensemble des conseillers de Paris et de prévenir tout risque de conflit d'intérêts.